Vol. III — Morinville, Alberta, 3 Aout 1911 — No 22

LE PROGRES

Directeur-Gerant : Omer St-Germain

" Notre religion, notre langue, nos droits "

L'Alliance Nationale

Pour les Catholiques de langue francaise

Monsieur J. H. Vaillancourt représentant de l'Alliance Nationale, qui est actuellement en tournée dans l'Ouest, dans le but de visiter les Cercles de cette populaire Société, déjà organisée dans les principaux centres Canadiens-français et en même temps de fonder de nouveaux Cercles chez nos compatriotes, a donné, dimanche le 30 juillet, une conférence à Morinville.

Une foule nombreuse et enthousiaste envahissait la grande salle de la paroisse, immédiatement après la grand'messe, pour y entendre le conférencier.

M. Omer Saint-Germain, avocat maire de Morinville, occupait le siège présidentiel.

Monsieur Vaillancourt prit pour texte de sa conférence, les trois questions suivantes savoir :

Par qui et pourquoi l'Alliance Nationale a-t-elle été fondée.

Quels sont les avantages que L'Alliance Nationale accorde à ses membres.

En quoi consiste la position financière de l'Alliance Nationale.

Voici un résumé de cette conférence :

Cette Société, dit le conférencier, fondée dans des circonstances particulières, au mois de décembre 1892, est la première Association Canadienne-française établie sur le système fédératif, c'est-à-dire le système de cercles ou succursales dans les différentes paroisses ou elle a étendu ses opérations.

C'est aussi la première association nationale du genre qui ait basé ses opérations financières sur le système d'accamulation de fonds de réserve pour la caisse des décès afin de pouvoir garantir sa stabilité d'une manière permanente, système adopté aujourd'hui par toutes les associations importantes et préconisé par les mutualistes les plus autorisés et les mieux renseignés.

LES RAISONS DE SA FONDATION

Les raisons qui ont présidé à la fondation de l'Alliance Nationale se résument à peu près dans les quelques remarques qui suivent:

Dans le cours des deux années qui ont précédé sa fondation, un certain nombre de sociétés de langue anglaise dont le bureau principal était établi dans l'ouest des Etats-Unis et du Canada, faisaient un recrutement considérable parmi l'élément Canadien-français de la province de Québec, grâce à des méthodes administratives nouvelles et inconnues jusqu'alors dans la mutualité Canadienne française.

Leur subdivison en branches ayant leur autonomie, l'attrait de la nouveauté, l'activité dans l'action, tout contribuait à attirer nos compatriotes qui se jetaient en masse dans ces institutions, sans songer qu'ils ne seraient jamais assez nombreux pour se rendre justice, le jour ou il s'élèverait un conflit entre leurs intérêts et ceux de leurs confrères saxons dont les aspirations ne peuvent être les mêmes que les nôtres et oubliant aussi qu'ils dépouillaient nos institutions nationales des capitaux que doivent nécessairement accumuler ces sociétés.

Or Monseigneur Fabre de regrettée mémoire, jadis archevêque de Mmotréal, aidé d'un groupe de citoyens les plus marquants de la métropole du Canada, recrutés dans les professions libérales, le commence et la finance, parmi lesquels on remarquait entres autres, monsieur H. Laporte, ancien maire de Montréal, qui fut élu le premier Président Général de cette Société et qui occupa dignement ce poste pendant dix ans avec un zèle et une habilité qui lui méritèrent la plus haute confiance de ses collègues; aussi monsieur L. A. Lavallé, Conseil en Loi du Roi, qui par son tact, ses brillants succès comme avocat, par la clairvoyance dont il a fait preuve dans les cercles financiers, lui ont valu d'occuper le poste important de Président Général de l'Alliance Nationale, position qu'il occupe depuis plusieurs années avec un dévouement et une probité qu'ils lui font honneur.

Aussi ces deux vaillants champions de la mutualité et de la finance, que nous saluons dans la personne du premier président général et du Président Genéral actuel de l'Alliance Nationale ont su s'adjoindre comme collègues, pour l'administration des affaires de cette Association, des Directeurs, envers qui l'Alliance Nationale toute entière doit une dette de reconnaissance.

Les fondateurs de l'Alliance Nationale crurent que le temps était venu d'attirer l'attention de l'élément français catholique sur ces faits et après une étude sérieuse de la mutualité, vinrent à la conclusion de fonder une Association essenciellement française et catholique dont les rameaux devaient s'étendre sur tout le continent américain où sont établis des groupes de nos compatriotes.

Après avoir combiné ce qu'il y avait de meilleur dans la mutualité et l'assurance, ils créèrent un système amélioré et, le 11 décembre 1892 fondèrent l'Alliance Nationale.

SON BUT

Ils décrétèrent dans le 1er article de sa constitution qu'elle aurait pour but l'union des Catholiques parlant la langue française dans une commune pensée de secours mutuels et de progrès de leur intérêts matériels et moraux ;

Développer l'éducation morale et intelectuelle de ses membres ;

Travailler à la conservation de l'amour et de l'usage de la langue française et a propager le respect de la Foi et des institutions catholiques.

Les Fondateurs avaient cru travailler avec connaissance de cause et depuis les évènements leur ont donné raison.

SES AVANTAGES

Venue à son heure, et répondant parfaitement aux besoin de notre époque, cette Association est restée supérieure et sa carrière a été marquée par des succès retentissants.

Aussi peut elle affirmer qu'aucune Société, proportionnellement à son effectif et à son âge, n'a recruté un plus grand nombre de sommités dans le Clergé, dans la politique, dans les professions libérales, dans la finance, dans le commerce et l'industrie.

Elle accorde des secours en maladie, $5.00 par semaine pendant 20 semaines par année, des bénefices au décès des sociétaires au montant de $500. $1000, $2000. et $3000., selon le cas ; elle paye 50 p.c. du montant assuré à ceux de ces membres frapeés d'invalidité absolu ; une pension aux veillards ; un certificat de participation acquise à tout membre qui se retire de L'Association après dix ans et après 20 ans de sociétariat elle accorde aussi une exemption de contributions en faveur des membres frappés d'infirmité absolue et de ceux qui sont âgés de 70 ans.

Elle possède actuellement de audela d'un million et demi à sa caisse de dotation et de plus de $200,000.00 dans ses caisses de maladep, ce qui la met a la tête de toutes les Sociétés de bienfaisance, qui opèrent sur le continent Américain, si l'on compare sa réserve, accumulée avec sa responsabilité, puisque c'est elle qui a la plus forte réserve par $1000. d'assurances en vigueurs.

Les Fondateurs et Administrateurs qui ont dirigé cette Société, ont raison d'être fiers des résultats obtenus pendant ses dix-huit premières années d'opération et nos Canadiens-français en général peuvent dire avec orgueil qu'ils possèdent dans la mutualité une des institution les mieux organisées à tous les points de vue et répondant parfaitement à leurs intérêts.

Monsieurs Vaillancourt termine par un appel chaleureux à tous ses auditeurs, les invitant à venir s'enroler dans les rangs de L'Alliance Nationale. Aussi à Morinville, on fit preuve qu'il y avait déjà longtemps que l'on désirait l'établissement d'un cercle de L'Alliance Nationale dans cette paroisse et les auditeurs vinrent, nombreux, s'inscrire sur la liste des futurs membres de cette belle et grande société vraiment nationale.

Il est à espérer que dans toutes les paroisses de l'Ouest ou ira Monsieur L'Organisateur, faire connaitre L'Alliance Nationale et les avantages qu'elle accorde, que nos compatriotes comprendront leurs intérêts, qu'ils sauront s'unir et s'enrôler dans cette Société qui nous offre, par sa position financière, des garanties absolument sures et que nous ferons de L'Alliance Nationale la Société par excellence des catholiques parlant la langue française dans l'Ouest. Nous savons déjà tout le bien que cette Société, par son influence heureuse, a produit et produira dans l'avenir, pour la religion et pour la patrie.

Communiqué.

PLAMONDONVILLE ALTA

Nous recevons de Plamondonville, la correspondance suivante :

Lundi le 17 juillet M. George Chevigny conduisait à l'autel Melle Clarybelle Plamondon fille de Mr. Joseph Plamondon.

M. L. Chevigny et M. Jos Plamondon servaient de témoins aux mariés. Suivants d'honneur : M. Albert Chevigny et Melle Delamen Plomondon.

Une foule nombreuse assistait à la cérémonie. Après la messe il y eut repas, avec chants et musique par Melle D. Plamondon. Les invités purent aussi admirer les nombreux cadeaux que reçurent les deux époux.

Etaient présents : M. et Mde Jos Plamondon M. et Mde E. Plamondon, M. et Mde I Gauthiers, M. et Mme A Gauthier, M. et Mme P. Plamondon M. et Mme I Plamondon, M. et Mme A. Richard M. et Mme S. Gagnon, M. et Mme Jos Horpe, M. F Chevigny et Melle D Plamondon M. A Brelan M. Laboucane M. Hamelin, M. Fred Shot, N. Shot, G. Shot, S Cardinal, Melles M. Ladouceur, A Ladouceur, D. Plamondon, D. Duperron B. Duperron, Mr et Mme F Duperron, M. A Duperron, M. E Plamondon, A Lafrenière, M. et M. et Mme N. Plamondon, ets, ets.

Le soir il y eut danse dans le magnifique magasin de M. M. Chevigny. Jusqu'au jour on dansa, chanta, s'amusa ferme et les invités s'en retournèrent chez eux remplis de bonheur et jurant de se souvenir toujours de cette journée joyeuse et de cette belle nuit.

C'est le premier mariage à Plamondonville, mais on croit que ça ne sera pas le dernier car plusieurs se proposent de suivre l'exemple de M. et Mme Chevigny.

Des colons nous sont arrivés cette semaine et tous sont surpris de notre belle et prospère région. Mentionnons M. A Gauthier, frère de M. I Gauthier. Il est enchanté de l'endroit et il s'est porté acquireur d'un des plus beaux terrains actuellement en vente.

Etaient en promenade à Plamondonville cette semaine, M. M. A. Brelan et J. Ladouseur de St-Paul-des-Métis.

La température est idéale ici et la récolte promet de surpasser tous les résultats attendus. Vive Plamondonville.

DEUX JOLIS MARIAGES

Ethier-Cote

Lundi dernier, à 9 heures, M. Victor Ethier, neveu de M. le curé Ethier, conduisait à l'autel Mademoiselle Maria Côté. Les époux étaient accompagnés de leurs pères respectifs. Ils avaient pour garçon et fille d'honneur, M. Henri Ethier et Melle Florentine Ethier.

La cérémonie religieuse fut célébrée par M. le curé. Le diner fut pris chez M. Ferdinand Côté et le souper chez M. Venant Ethier. La famille seule assistait à ces repas. Et dans ces agapes familiales on retrouvait toutes les joies et les bonheurs de jadis ensoleillant la vie et les foyers de nos ancêtres.

Coïncidence remarquable. Il y a cinquante sept ans, le même jour, à la même heure, le grand-père du marié s'unissait à celle qui devait être la compagne de sa vie. Inutile de dire que le fait de cette coïncidence rappela des souvenirs bien doux.

Aux nouveaux mariés nous offrons nos souhaits de bonheur et le prospérité.

Como-L'Abbe

L'église était en fête lundi. A dix heures elle célébrait le mariage de M. Félix Como, fils de M. Ludger Como, de St-Pierre Villeneuve, et de Melle Mary L'Abbé, fille de M. Uldéric L'Abbé, de Morinville. Les époux avaient leurs pères pour témoins. Le garçon et la fille d'honneur étaient M. J. Como et Melle M. Hébert, de St-Pierre Villeneuve.

Une assistance nombreuse était à la messe du mariage. Des amis de St-Albert, de St-Pierre, de Rivière-Qui-Barre et d'Edmonton étaient venus apporter aux nouveaux époux l'hommage de leurs voeux et l'offrande de leurs prières.

Une vingtaine de voitures suivaient la noce qui, au dire des anciens, est une des plus belles noces qui se soit jamait vue à Morinville.

Plusieurs riches cadeaux que reçurent M. et Mme Como prouvent l'estime et l'affection dont ils sont l'objet de la part de leurs concitoyens.

Le repas qui réunissait chez M. Uldéric L'Abbé, mariés et invités, au nombre de près de 200, fut un de ceux qui ne s'oublient jamais. La gaieté la plus franche n'a cessé de régner et les convives firent honneur au plus exquis et au plus soigné des menus. Ceux qui y ont pris part se souviendront longtemps de cette réjouissance qui semblait comme des parcelles du bonheur rayonnant sur la figure des nouveaux époux.

Le PROGRÉS prie M. et Mme Como de recevoir ses félicitations et ses souhaits de bonheur.

Autour de Morinville

Nous avions l'honneur d'avoir parmi nous dimanche dernier et une partie de la semaine, M. J. H. Vaillancourt, de Sherbrooke, organisateur de l'Alliance Nationale dans les trois provinces de l'Ouest.

M. Vaillancourt est un homme charmant ; causeur agréable, bel orateur et bien renseigné. Cette société Canadienne-française a en lui un puissant facteur de succès.

Nous espérons qu'un grand nombre de citoyens de Morinville répondra à l'appel de ce dernier. L'Alliance Nationale comme nous l'a prouvé, M. Vaillancourt est une belle société, fortement organisée, exclusivement catholique et canadienne-française.

L'éloquence et les belles manières de M. Vaillancourt lui ont gagné l'estime de nos concitoyens et si bien que, déjà, près de quarante des nôtres ont répondu à son appel et seront, sous peu, sociétaires dans l'Alliance Nationale.

M. Crevier, de St-Vincent de Paul, près Montréal, Qué, est de passage à Morinville.

De nombreux visiteurs nous sont venus cette semaine. Notons : M.M. H. Aquin, de Hay Creek; A. Payment, M. Thuillier, P. Latour, D. Coulombe, R, Baert, G. Demers, J. Calage, M. Chauvet et C. Bruyère, de Legal et M. Achille Houle, d'Edison.

M. St-Germain et sa famille sont revenus du Lac du Diable après 3 semaines de camp. M. St-Germain est enchanté de cette vacance et heureux du repos bien mérité qu'il a pris.

NAISSANCE : Madame Albéric Lafond est la joyeuse mère d'un fils, premjer-né, Joseph, Edouard Lucien. Parrain et marraine ; M. et Mme Edouard Loiseau.

Les Elections Federales

Le 21 Septembre prochain

Nous aurons des élections au mois de septembre prochain et dès maintenant le sort de la réciprocité est entre les mains du peuple. Le Parlement a été dissous samedi après midi, 29 Juillet 1911. Cest la conséquence de la politique d'obstruction menée, depuis plusieurs mois par le parti conservateur.

Sir Wilfrid Laurier a lancé a l'éléctorat Canadien un manifeste, dont nous extayons le passage suivant.:

"Dans les circonstances actuelles les ministres de Son Excellence le Gouverneur-Général ont cru devoir en appeler au peuple. Cet appel leur semble plus en accord avec la dignité du Parlement, avec les traditions de ces institutions Britanniques que tout Canadien apprécie si hautement et que l'opposition rabaisse et dégrade de gaieté de coeur, plus en accord surtout avec les intérets du pays tout entier. Ils ont cru devoir demander l'opinion du peuple, de manière à ce que le peuple lui même décide entre le gouvernement et l'opposition et déclare s'il a changé d'idée, s'il est encore en faveur de l'échange libre des produits naturels, s'il veut oui ou non du marché Américain pour la moisson qui pousse et qui sera récoltée dans tout le Canada. La réciprocité est entre vos mains, mes compatriotes et le Gouvernement de Sa Majesté en Canada sera heureux de s'en rapporter à votre décision."

Nous publierons dans le prochain numéro cet appel de notre chef vénéré, C'est un docnment à conserver.

Ce n'est pas dans le sang

Toute medecine prise interieurement ne peut guerir l'Eczema puisqu'elle n'en detruit pas les germes exterieurs

L'eczema ne peut pas être vaincu par traitement ordinaire et le vieux système de nover l'organisme sous les drogues. L'eczema est causé par un germe parasite qui s'introduit dans la peau. Généralement c'est une maladie contagieuse. Tout que ce parasite n'est pas completément détruit l'eczema ne peut être guiri. Et ou le tiers de toutes les maladies de la peau sont des espèces d'eczema.

Nous sommes fermement convaincus que l'onguent REXALL contre l'eczema peut détruire cette maladie et toutes les autres qui en découlent. Bien plus nous promettons solennellement de rembourser promptement tout argent payé, si le consommateur n'est pas satisfait.

Simplement a cause de ses influences purificatrice antiseptique adoucissant et sanitaire, l'onguent REXALL à une très réelle valeur dans le traitement des maladies de la peau surtout quand elles sont à l'état gravement chronique. Nous le recommandons fortement pour l'asséchement des parties ou il y a écoulement constant de matière de mauvaise odeur.

L'Onguent REXALL contre l'eczema fait disparaitre promptement les clous, les decolorations de la peau, les pustules, les dartres, les piqures d'insectes, les ulcères. Il guérit et cicatrise toute blessure. C'est un onguent blanc-grisâtre, qui sent très bon et qui est très propre dans son usage. Il y a des bouteilles de deux grandeurs à .50 cts et $ 1.00. Seuls nous avons cette onguent en vente à la Pharmacie Hamilton, Morinville,

NOUVELLES DE PARTOUT

Montreal 3 — Une delégation de la Société Canadienne de New-York est en ce moment à Montreal en route pour Ottawa. Elle s'en va présenter à Sir Wilfrid Laurier une invitation pour son banquet annuel du 8 décembre prochain. Le Président Taft et l'ambassadeur Bryce seront probablement présent a ce banquet.

Ottawa, 25.— La Chambre siège depuis trois jours à peine et les esprits sont déjà si excités que l'on peut craindre les pires excès. Avant-hier soir, un député ministériel anglais et un avocat anglais se sont talochés de belle façon. L'avocat a envoyé rouler le député par terre. Celui-ci s'est relevé assez douloureusement blessé à la tête.

Québec, —Les médecins de l'immigration, à Québec, sont en émoi. Il y a quatre cas suspects de choléra à la Grosse-Ile et l'on attend avec anxiété le résultat de l'examen bactériologique qui se fait actuellement làbas. C'est parmi l'équipage du steamer "Bendu" venant de Baltimore, qu'ont été découverts ces cas dangereux.

Le Dr Martineau, chef de la Quarantaine de la Grosse-Ile, a fourni les renseignements suivants à des Journalistes :

Les quatre individus soupçonnés d'être atteints du choléra sont un Finlandais, un Anglais, un Irlandais et un Russe.

Le Finlandais, qui se nomme Alexander Hargu, est le plus gravement malade. Son état est très critique.

Le Dr Heaggerty, madecin bactériologiste, attaché à la station de Quarantaine de la Grosse-Ile, est à faire l'examen bactériologique de chacun de ces cas, et ce n'est pas avant six jours que nous saurons le résultat de cet examen.

L'équipage du "Bendu", qui se compose de 31 hommes, à part les quatre malades, sera gardé en quarantaine jusqu'à ce que l'on connaisse le résultat de l'examen.

On sait que le steamer "Bendu" après avoir été désinfecté, a repris la route de Montréal, avec un autre équipage.

Melbourne, La grève des ouvriers fabricants de sucre, qui s'est déclarée dans le Queensland s'est étendue jusque chez les débardeurs et ouvriers du port.

En conséquence, les compagnies vont probablement être forcées de mettre de côté leurs vapeurs.

On rapporte que l'approvisionnement, à terre, de sucre n'est suffisant que pour une consommation de trois mois.

Le public en général s'indigne des inconvénients dont il a à souffrir par suite des grèves fréquentes dans toute la Fédération.

On dit que le successeur de Lord Stratchona, au poste de Commissaire Canadien à Londres sera Sir William McKenzie du Canadien Nord. Jusqu'à ces derniers temps on avait mentionné le nom de Sir Fred. Borden, ministre de la milice.

LE PROGRES

Journal Hebdomadaire

Imprimé et publié à Morinville, Alberta, par " La Compagnie de Publication du PROGRÈS Limitée," tous les jeudis

TARIF DES ABONNEMENTS :

CANADA, - - - - - $1.00 par année

ETATS-UNIS et EUROPE, $1.50 " "

Toutes communications doivent être adressées

LE PROGRES,
Morinville, Alberta.

MORINVILLE, JEUDI, 3 AOUT 1911

Le C. N. R. a Morinville

A Saint-Jérôme dans la province de Québec ou je suis né, et ou j'ai vécu, il y avait jadis un pauvre petit bout de chemin de fer bien lent et bién mal chauffé. Le dicton courait les rues : " Le Grand-Nord Tortue est toujours en retard." Une grosse compagnie, le C. N. R., vint un jour qui acheta le Grand Nord. Devions nous espérer un changement, une amélioration quelconque ? Pas du tout. Les trains roulent encore avec une sage lenteur et tiennent à honneur de n'être jamais à temps. A 2000 milles de St-Jérôme, en plein Ouest Canadien, à Morinville, enfin, je retrouve dans la même proportion, la même incurie, la même morgue, le même dédain des intérêts des citoyens.

Certes nous apprécions les sacrifices que fait le C. N. R., encore à ses débuts. Nous comprenons que la construction d'une ligne comme celle Edmonton-Athabaska Landing dérange parfois l'horaire et cause des retards. Mais ce qu'on ne parviendra pas à nous mettre en tête, c'est que les autorités du C. N. R. ne peuvent pas améliorer la situation qui est faite aux citoyens de Morinville et donner un service régulier entre notre ville et la capitale.

La manière dont on nous traite est tout simplement honteuse. Non seulement on ne nous donne qu'un misérable train tous les deux jours mais la plupart du temps, le convoi entre en gare avec des retards de 5, 10 et 15 heures. Cette semaine et la semaine dernière chaque fois il nous a fallu attendre jusqu'au soir pour avoir le courrier.

Que penser des passagers qui après avoir attendu des heures le départ du train, tempêtent et ragent, une avant-midi, une journée durant avant d'être à destination. $0.70 pour un trajet de 22 milles parcouru avec une lenteur désespérante ! ! Un voyage qui cependant ne devrait coûter que 0.45 et se faire tout au plus dans une heure s'accomplit ici avec le train le plus rapide en deux heures ? Que dire de la voie qui suivant à peu près tous les caprices du terrain expose les voyageurs à un danger perpétuel ?

Encore une fois il faut que cet état de choses change ! Si on ne peut nous accorder un service quotidien que l'on fasse au moins un train spécial pour les passagers, qui serait plus rapide et moins dangereux. Il y a toujours au moins deux à trois chars de passagers sur le train de Morinville ! Serait-il bien difficile de les séparer du train de fret ? Pourquoi accrocher le convoi des voyageurs à la lenteur et aux dangers d'un convoi de fret ?

Encore une fois il faut des améliorations et il nous faudra forcer les officiers du C. N. R. à nous les accorder. C'est dans leur intérêt et le nôtre.

Nous espérons que ces remarques ne seront pas vaines et que les autorités du Canadian Northern prendront nos plaintes en considération. Si par malheur, elles décidaient de ne pas s'en occuper, la Commission des chemins de Fer nous donnera justice. Le PROGRÈS, au nom des citoyens de Morinville, saura bien faire entendre sa voix jusque là.

Des changements dans la Milice

Ottawa, 2 — Suivant les suggestion du général sir John French, dorénavant le Canada, pour des fins militaires, sera partagé en huit divisions au lieu de l'être en districts. Il y aura huit officiers anglais nommés surintendants de ces divisions nouvelles. Ce sont : le major L. F. Philips du "King's Royal Rifles" ; le capitaine L. J. Lipsett, du régiment "Royal Irish" ; le capitaine J. C. Gordon Hall, de l'infanterie légère du Yorkshire ; le capitaine R. J. F. Hayter, du régiment du Cheshire, le lieutenant-colonel. C. E. English, le lieutenant-colonel C. B. Wood, le major W. Robertson et le lieutenant-colonel G. Watkins. La plupart sont actuellement au pays et tous seront à leur nouveau poste à la fin de la semaine prochaine.

L'electeur anglais devient veritablement souverain

Londres 31.—La révolution constitutionnelle semble aujourd'hui un fait accompli. La Grande-Bretagne à l'avenir sera pratiquement gouvernée par la Chambre des Communes seule. La Chambre Haute héréditaire ne possèdera plus qu'un pouvoir de veto limité à deux ans.

Le seul rayon d'espoir qui reste aux pairs c'est de voir le bill rapqelé dés que les conservateurs reviendront au pouvoir. Mais les rapdicaux sont confiants que dans une affaire aussi importante le pays ne reviendra jamais en arrière.

L'avenir immédiat du bill du veto est prédit dans une lettre que le premier ministre Asquith a adressée à M. Balfour, chef de l'opposition.

"Cher M. Balfour, dit le premier ministre, je crois qu'il est courtois et juste, avant qu'aucunes décisions publiques ne soient prises, de vous laisser savoir comment nous envisageons la situation politique. Lorsque le projet de loi du gouvernement, sous la forme qu'il a maintenant, reviendra à la Chambre des Communes, nous serons forcés de demander à la chambre de rejeter les amendements des lords. Dans les circonstances si la nécessité se présente le gouvernement conseillera au roi d'user de ses prérogatives, d'assurer l'adoption du projet de loi pans la forme qu'il avait lorsqu'il quitta la Champre des Communes. Sa Majesté a daigné signifier qu'elle considérait de son devoir d'agir en conformité avec ce conseil."

Certains pairs croyaient encore pue le roi ne consentirait pas à la création de nouveaux pairs. La lettre de M. Asquith leur voir que leur espoir est déçu.

La journée d'hier a été une journée de caucus. Le cabinet a siégé en conciliabule pendant deux heures. Plus tard les leaders conservateurs des deux chambres se sont réunis chez M. Balfour. Mais le plus important conciliabule a eu lieu à la demeure de lord Lausdowne, qui a abrité plusieurs réunions politiques, mais aucune d'une importance historique aussi grande que celle d'hier. Plus de deux cents pairs, comptant parmi eux les héritiers des plus grands noms d'Angleterre, ont décidé d'accepter l'inévitable de la meilleure grâce qu'ils peuvent. Lord Lansdowne, leader des conservateurs à la chambre des lords; lord Halsbury, le duc de Norfolk, le duc de Devonshire, le duc de Bedforb, lord Salisbury, le duc de Somerset, lord Curson, lord Selborne et autres ont fait des discours. Les lords attendent la déclaration de M. Asquith, en chambre, avant d'annoncer leur capitulation. Mais privément, ils ont déclaré qu'ils n'étaient plus libres et devaient céder aux menaces du gouvernement.

Le comte de Halsbury, leader des extrémistes, a quitté le terrain le feu dans les yeux. Tout en admirant la lutte qu'il fait pour sauver le prestige de la chambre des lords, ses collègues le considèrent plutôt comme un anachronisme.

La déférence pour le roi a été la principale raison donnée pour la capitulation des lords. Quels sont les sentiments du roi, on ne peut le savoir ; mais il est généralement admis qu'il est anxieux d'éviter d'avoir à nommer un grand nombre de nouveaux pairs. Il est entendu que le roi a toujours pensé qu'il devait suivre le conseil des ministres constitutionnels, mais quoiqu'il en soit l'acte lui répugne et toute la responsabilité en retombe sur les ministres.

La lettre du premier ministre Asquith laisse espérer que le gouvernement consentira à accepter quelques légères modifications à son bill, comme l'exclusion de l'objet de la mesure de la succession au trône et l'institution d'un comité pour aider au speaker à déterminer quand un bill est un bill d'argent. Mais au lieu d'un comité conjoint des deux chambres on s'attend à ce que le gouvernement insiste pour que ce comité soit composé de membres des communes seulement.

Le Catholicisme en Chine

A Paris, ces jours derniers, Mgr de Guébriant, vicaire apostolique en Chine pour la province du Se-Tchouen, entretenait les catholiques des progrès accomplis en Chine, par le catholicisme.

Depuis vingt-cinq ans qu'il réside au Se-Tchouen, Mgr de Guébriant connait parfaitement cette contrée reculée de la Chine où l'on rencontre encore des tribus sauvages, parmi lesquelles, jusqu'en 1910, les missionnaires étaient disséminés et presque sans cohésion. L'an dernier, devant les progrès de la foi, le Pape organisa ces districts apostoliques.

A l'époque de Louis XV, l'empereur du Céleste Empire se montra favorable au catholicisme et fut même, dit-on, baptisé à son lit de mort. Après lui, ses successeurs pendant un siècle, firent peser la persécution sur les missionnaires. Le zèle de ceux-ci ne s'en trouva qu'augmenté. Les mandarins, d'ailleurs fermaient les yeux et l'entente régnait entre chrétiens et paiens.

Vint en 1895, la révolte des Boxeurs, qui souvrit l'ère des persécutions. On sait quelle fut la courageuse attitude, dans cette affaire, des missionnaires et du consul français.

Depuis cette période, les progrès du catholicisme ont été rapides. L'an dernier, il y avait près de cent mille baptisés ; ce chiffre sera certainement dépassé cette année. Et ces baptisés représentent des chrétiens ardents, disposés à endurer les tracasseries et la persécution.

Mgr Guébriant avait raison de dire en terminant : " loin de disparaitre du globe, la foi y fait chaque jour de nouvelles conquêtes."

Le Pape est malade

Rome, 2—. Le pape qui a contracté le rhume, souffre d'un enrouement qui le fatigue beaucoup. Les docteurs Ettore Marchia-Fava et Giuseppe Petacci ont ordonné au souverain pontife, de ne plus donner d'audiences. Ils croient que leur auguste client sera rétabli complètement dans quelques jours.

La production de nos mines

Ottawa, 2. — Le rapport annuel du département des mines, qui vient d'être publié accuse une augmentation de 7.3 pour cent sur la production totale des mines du Canada, par comparaison à l'année passée. La valeur totale de la production minière a été de $91,831,411, et celle de l'année précédente de $85,557,191. L'activité des mines s'est surtout manifestée dans l'Ontario, surtout quant au métal et au cuivre à Sudbury, et à l'argent à Cobalt. On fait remarquer que la majeure partie du mineral canadien est exporté puis nous revient affiné ou à demi-affiné, de l'étranger.

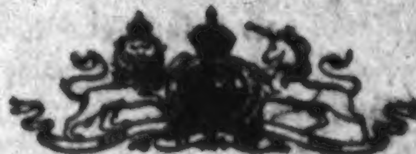
La mode au Congo

La jupe-culotte n'a pas eu grand succès en France. Elle en a, parait-il, dans les pays tropicaux.

Les nègresses du Congo belge ne sortent plus qu'en jupe-culotte. Voici pourquoi : depuis quelque temps, l'administration des Postes, de Belgique expédie son courrier dans des sacs de cuir très larges et très solides. L'administration voyait bien les sacs partir, mais comme sœur Anne, elle ne les voyait jamais revenir.

Renseignements pris, on constata que les employés nègres offrajent les sacs de malles à leurs moitiés, ee celles-ci, fendant le sac par le fond, en faisaient une jupe-culotte solide et.... fort recherchée.

Dira-t-on que ces négresses ne sont pas dans un sac ?



Resume des Reglements concernant les Homesteads du Nord-Ouest Canadien.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme âgé de plus de dix-huit ans peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaître personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entrée de homestead peut-être faite par procuration, sous certaines conditions par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du du demandeur.

DEVOIRS.-- Au moins un séjour de six mois chaque année sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans

Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 acres possédée et occupée par lui, ou possédée par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un homesteader peut prendre en préemtion uu homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat en est de $3. l'acre et les devoirs sont les suivants : résidence sur l'un ou l'autre homestead de six mois chaque année pendant six ans, à dater de l'entrée du homestead, et culture sur le homestead de préemption de 50 acres.

Un homesteader qui a utilisé son droit de homestead de préemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes :

Prix $3.00 l'acre. Devoirs : Résidence de six mois chaque année pendant 3 ans; culture de 50 acres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Député ministre de l'Intérieur.

N-B.-- La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

PRESENTEZ ARMES !

La nuit allait finir ; et une faible lueur à l'Est annonçait l'approche du jour. Dans le camp, on commençait à se réveiller, mais le réveil était silencieux, car on savait que la bataille serait chaude et chaque homme se demandait s'il n'allait pas voir son dernier lever de soleil.

Les deux régiments qui constituaient la brigade du général Mauricier formaient l'extrême-gauche de l'armée. Ils avaient marché la veille jusqu'à minuit effectuant un long mouvement tournant pour tomber sur le flanc de l'ennemi à un moment donné. Les soldats étaient fatigués, mais pleins d'ardeur ; ils avaient compris le rôle décisif qu'ils devaient jouer pour assurer la victoire.

Le temps était beau et doux.

Le général avait dormi une heure à peine. Il était assis sur une chaise de paille chauffant ses grandes bottes poudreuses à un feu de bivouac. Ses aides de camp s'empressaient autour de lui, on sellait les chevaux.

Une journée historique, glorieuse pour la France, était à son aurore.

A cet instant, un jeune sous-lieutenant presque imberbe, éclos de l'Ecole de Saint-Cyr depuis peu de jours sortit de l'obscurité et apparut dans la lumière du feu de bivouac.

—C'est toi, Jean, dit le général.

Et il tendit une main affectueuse à son fils.

—Que veux-tu ?

—Mon père, vous embrasser avant qu'on ait pris les armes ?

—Ce n'est pas la peine, mon garçon ! répondit le général d'un ton bourru qui cachait mal une nuance d'émotion. Aujourd'hui je ne suis pas ton père, mais ton général. Je n'ai aucun ordre à te donner : va rejoindre ton régiment.

Le jeune officier rougit légèrement fit le salut militaire et disparut ; son père le suivit d'un regard tendre pendant quelques secondes puis se tournant vers son chef d'état major, un vieux commandant à la moustache grise :

—Pauvre petit, fit-il, je l'ai mal reçu ; mais ce n'est pas le moment de s'amollir en faisant du sentiment ; ce soir, si nous sommes encore vivants tous deux je l'embrasserai pour sa mère et pour moi.

Un coup de clairon retentit ; on sonnait le réveil, et lentement les troupes s'alignèrent.

Derrière la brigade se trouvait un bouquet de bois où était établi l'ambulance ; les régiments se placèrent en ordre de bataille, de façon à offrir le moins de profondeur possible aux canons et on attendit.

Maintenant, il faisait grand jour. On apercevait les lignes sombres de l'infanterie qui manœuvrait pour prendre ses positions. Aux rayons obliques du soleil, les baïonnettes étincellaient. Plus loin, les casques d'une divisiou de cavalerie, reluisaient ; on voyait les éclairs des sabres.

La voix du canon se fit entendre, et un obus passa en sifflant au-dessus des têtes ; puis un autre tomba à quelques centaines de mètres en avant. L'artillerie ennemie réglait son tir, et ses premiers coups isolés servaient à fixer la distance. Peu à peu, les projectiles arrivèrent avec plus de précision ; l'un d'eux éclata au milieu du camp français ; trois hommes tombèrent, et la terre but ce premier sang.

Immobile sur son cheval, qui dressait les oreilles, le général interrogeait l'horizon avec sa lorgnette, attendant le signal convenu pour se lancer en avant. Sa haute silhouette se détachait au milieu de la vaste plaine. Il paraissait si calme, si confiant que les soldats se réconfortaient en le regardant ; tous avaient les yeux fixés sur lui, car ils sentaient instinctivement que leurs existences se trouvaient liées, en cet instant par un lien mystérieux à celle de leur chef.

Au bruit fait par l'obus tombant au milieu de ses troupes, le général avait tourné la tête.

—Allez dire aux colonels, cria-t-il à un aide-de-camp, de faire coucher leurs hommes par terre, ils seront moins exposés aux boulets.

L'officier partit au galop pour faire exécuter cet ordre.

Au commandement les soldats se couchèrent en se tapissant presque dans les sillons laissés par la charrue; ils se faisaient petits, soulevant à peine la tête pour tâcher de voir au loin.

Les officiers étaient restés debout, voulant donner à leurs hommes l'exemple de leur attitude calme ; devant chaque compagnie, le capitaine, le lieutenant et le sous-lieutenant se promenaient d'un pas lent et ferme.

Le général épiait toujours le signal qu'il attendait pour lancer la brigade en avant.

Avec sa longue-vue, il suivait la péripéties du combat qui se livrait dans une petite ferme située à peu de distance.

Tout à coup le général fit un geste ; il venait de distinguer le signal convenu.

—Debout ! cria-t-il.

Et il regardait ses deux régiments qui se dressaient à l'appel de sa voix.

Enfin ! on allait faire parler la poudre !

Le général Mauricier jeta les yeux sur le point où il savait qu'était son fils pour s'assurer qu'il n'était point blessé.

Il l'aperçut, tenant son épée, l'air radieux, savourant les espérances de la gloire ,—et il fut orgueilleux de cet enfant qui portait son nom et qu'il sentait le légitime héritier de ses épaulettes.

Avec cette rapidité de la pensée, qui revoit en une seconde tout le passé défilant devant elle, le général revécut sa jeunesse. Il retrouva le cortège riant des années de son printemps.

Il distingua dans la brume de ses souvenirs le berceau de ce fils si aimé, et il sentit une bouffée chaude de tendresse infinie.

Sa bouche s'ouvrait pour commander : ''En avant !'' lorsque ses yeux dirigés sur le sous-lieutenant demeurèrent fixés d'horreur.

Un boulet de canon venait de fracasser les deux jambes du jeune officier, qui tomba mourant sans pousser un cri.

Muet, le général assistait à cet horrible spectacle : il voyait mourir son fils, sans pouvoir même se précipiter pour l'embrasser encore une fois, car six mille hommes demandaient à la fierté de sa contenance leur propre valeur.

De grosses larmes coulaient sur les joues du vieux soldat, seule marque extérieure imposée par la faiblesse du père au stoïcisme du chef.

Deux infirmiers s'étaient précipités pour emporter le monrant ; le père contemplait sans bouger le le lugubre spectacle.

Lorsque le funèbre cortège passa près de lui, le général se decouvrit devant le sous-lieutenant ; puis d'un accent terrible, qui n'avait rien d'humain.

—Faites présenter les armes !

—Présentez armes ! répétèrent les colonels.

Et la brigade entière rendit au jeune officier expirant le suprême honneur dû à son grade.

Celui qui allait mourir pour sa prtrie reçut d'elle le plus solennel salut.

Alors, se redressant sur ses étriers, ivre de douleur et de sang, le général poussa, comme une sorte de rugissement, le, cri de :

—En avant ! . . . . à la baïonnette !

Et la brigade enthousiasmée se lança vers l'ennemi.

FELICIEN NAGLA

Les grands ministres

M. Louis Barthou, homme politique et érudit lettré, s'occupe de Lamartine, qui fût ministre des affaires étrangères en France, comme M. de Selves.

Lorsqu'il fut, en 1848, au pouvoir, Lamartine, comme c'est l'usage, fut accablé de sollicitations. Il les inscrivit sur son calepin, et ce calepin, qu'il confiait à son secrétaire, lui servait en même temps à relever quelques noms de personnages dont il voulait parler dans ses poésies.

Vint le jour des nominations. Le secrétaire les prépare. Lamartine les signe, et un beau matin, disait le ''Moniteur'' : ''Le citoyen David est nommé consul de France à Berne.'' Quinze jours se passent. Pas plus à Berne qu'en France on n'avait vu, on ne connaissait ce fameux consul. Lamartine, alors, de reconsulter son calepin. Sur une belle page blanche s'étalait en belles lettres noires, ce simple mot : David.

Un trait de lumière. Lamartine se souvient. Il avait écrit ce mot pour se rappeler un passage des psaumes du roi hébreu. Il appelle aussitôt son secrétaire.

—Etourdi que vous êtes, vous me faites faire d'un roi un consul républicain !

—Quel roi ? répond le secrétrire interloqué.

—Mais le roi David ; celui qui dansait devant l'arche !

Et, le lendemain, on lisait dans le même ''Moniteur,'' qu'un nouveau consul était nommé à Berne, '' en remplacement du citoyen David, décédé ! ''

Après tout, l'histoire est vraisemblable. N'arrive-t-il point parfois, de nos jours, que dans ''l'immense'' fournée des palmes académiques sont palmés des solliciteurs morts depuis longtemps.

Il est vrai que David n'avait rien demandé à Lamartine.

Le parti ouvrier dans l'Empire

Londres 2. — Le premier ministre McGowan du Queensland et plusieurs des Parlements des Dominions qui se trouvent ici ont eu une conférence avec les membres du parti ouvrier de la Chambre ces Communes D'Angleterre avant hier dans le but d'amener l'union des efforts du parti ouvrier dans tout l'Empire au moyen d'échanges de vues, de nouvelles, de visites et d'une conférence périodique.

A l'issue de l'assemblée de l'Empire Parliamentary Association, mardi, M. A. B. Warburton, président des délégués des Dominions, a présenté une adresse illustrée, embellie des armes et emblèmes de chaque Dominion à M. Hayes Fisher vice-président du comité de la Chambre des Lords et de la Chambre des Communes, chargé de recevoir les représentants des Parlements des Dominions.

L'adresse était dédiée à Lord Rosebery et à M. Hays Fisher et signée de tous les parlementaires.

Chaleur torride a Londres

LONDRES, 2. — Londres a éprouvé hier la plus forte chaleur dont elle ait souffert depuis cinq ans. Le thermomètre est monté à 88 degrés à l'ombre. Lord Williams président de la Cour d'appel, par un acte presque sans précédent, a sacrifié la dignité professionnelle et a enlevé la perruque qu'il est d'usage de porter en Angleterre. Il a engagé les avocats à suivre son exemple.

La chaleur dure depuis une semaine et Londres est menacée d'une disette de glace. Les londoniens fuient par milliers vers les plages et la campagne. Depuis trois semaine il n'a pas plu dans la plus grande partie du pays et les agriculteurs se plaignent du tort inappréciable que cela cause aux récoltes.

Indicateur de Morinville

CONSEIL DE VILLE : Maire, Omer St-Germain ; Conseillers : H. Boissonnault, A. E. Gagnon, E. P. Gadoury, A. E. Laporte, D. Tellier, E. H. Ward ; Secretaire-Trésorier : Arthur Lambert.

JUGES DE PAIX : O. N. Lavallé, E. H. Ward.

OFFICE POUR TIMBRES DE LOI : L. Lemire.

MAITRE DE POSTE : O. N. Lavallé.

BAILLI : N. Hittinger.

POLICE MONTÉE : J. Rockwell.

CONSTABLE : A. Lavoie

AVOCAT : O. St-Germain.

MÉDECIN : A. A. Ferguson.

MAGASINS GÉNÉRAUX : Morinville Store Co., H. Boissonnault, gérant ; P. S. Gaudette, E. H. Ward.

HARDES FAITES ET MERCERIES : J. A. Loiseau.

PHARMACIE : J. A. Hamilton.

RESTAURANT ET EPICERIE : Roy & Frère.

TAILLEUR : B. Wilson.

MODISTES : Madame A, Brissette, Madame Duval.

AGENTS D'IMMEUBLES : Alfred Denis, Clark & Robson.

BANQUE ROYALE : J. D. Hamilton, gérant. M. R. Trottier, employe français.

BEURRERIE : Noé Beaupré.

AGENTS DE MACHINES AGRICOLES M. Bernier, M. Krauskopf

INGENIEURS-MECANICIENS : Laporte & Vandal.

FORGERONS ; T. Maisonneuve, A. Montpellier, Krauskopf & Frère.

BOIS DE CONSTRUCTION : Morinville Lumber Co.

OUVRIERS ENTREPRENEURS : Maheu & Brissette, A. Lavoie, J. Caron, WmMcdonald.

BOUCHERS ; Forget & Gadoury, J. Cousineau.

BOULANGER : B, Croizetière.

ENCANTEUR : A. Riopel.

CELLIER : C. A. Beauvais.

BUANDERIE : Wha Lee.

BARBIERS : M. M, Béchard, Desjardins et Fournier.

HOTELS : Morinville Hotel, Alberta Hotel, Victoria Hotel.

MOULIN A SCIE : T. Gibault.

MOULIN A FARINE : C. Gillespie.

SALLE DE BILLARD : O. Guay.

HORLOGER : A. Billo.

CHARRON : A. Brochu.

MAISON DE PENSION ; D. Tellier.

ECURIES DE LOUAGE : Jos. Perras jr, A. Levasseur, O. Lamarre.

CHARRETIER N. Meunier.

AMIENS SOUS LA TERREUR

Dumont (André, dit Pioche), est le type du conventionnel en mission qui médiocre et plat avant tout, "fait peur parce qu'il a peur et tue pour vivre". Rien ne saurait plus utilement faire connaître, en tous leurs gestes d'incohérence, ces cyniques représentants que la très intéressante, très curieuse et très complète étude que consacre à Pioche Dumont M. le comte Emmanuel de Rougé. Il faut également lire la magistrale préface où notre éminent collaborateur, M. Etienne Lamy, généralisant ce cas infime autant qu'infame, s'élève, dans un éloquent et superbe réquisitoire, contre cette Convention "dont l'histoire nous prouve qu'on peut être à la fois impitoyable et faible."

Canon tonnant, cloches sonnant à toutes volées, escorté de la garnison en armes, Pioche Dumont, le 26 juillet 1793, fait son entrée solennelle à Amiens.

Sabre au clair, botté, panaché de plumes d'autruche, ce petit robin de vingt-sept ans, devenu d'emblée tyran de Picardie, donne à première vue l'impression d'un "nègre blanc" qui serait affublé de tous les oripeaux de la Sans-Culotterie.

Le comité de Salut public a muni Pioche Dumont de pouvoirs illimités. "Il peut piller, emprisonner, juger, déporter et guillotiner. Par lui tout va trembler et s'écrouler!"

Et de fait, le jour même, Pioche Dumont met en pratique les principes ou plutôt les procédés politiques jacobins. Ils sont aussi simples qu'expéditifs : désorganisation de l'armée; désarmement de la garde nationale, composée de braves gens, et distribution des fusils, des sabres et des piques à la canaille de la ville; destruction de tout contrôle administratif; taxe sur les plus gros contribuables; visites domiciliaires qui permettent de dépouiller les riches et de piller tout le monde impunément, prime immédiate à la dénonciation, incarcération non moins immédiate de ceux qui désapprouvent ou contredisent Dumont.

Dans un premier "coup de filet sur le gibier guillotine", plus de quatre cents suspects, hommes, femmes et enfants, sont jetés pêle-mêle, sans nourriture et sans paillasses, dans une église transformée en prison. Mais c'est peu. Dumont rêve de mettre en geôle "la moitié de la ville". Il lui faut un pretexte. Et voici ce qu'il imagine :

Une nuit, en grand secret, il fait scier l'arbre de la liberté qu'il a récemment planté. Le lendemain matin, Pioche Dumont, accumulant mensonges sur mensonges, hurle à la conspiration. Les agents de la Vendée ont contaminé la ville ! Aristocrates et prêtres, d'accord avec la Prusse, un ténébreux complot pour affamer et faire sauter Amiens, puis incendier les moissons avec des mèches phosphoriques! Le représentant a même découvert, sous une cache à prêtres, un labyrinthe souterrain pouvant contenir dix mille conjurés !

Personne n'ajoute foi à cette conspiration stupidement truquée. Dumont ne s'en targue pas moins pour décréter les mesures les plus violentes.

Mais respect aux morts d'abord! Trونçons, branches et feuilles de l'arbre de la liberté sont recueillis avec soin et recouverts d'un drap noir. Des milliers d'hommes armés leur rendent les suprêmes honneurs et solennellement les enterrent, aux sons d'une musique funèbre.

Après quoi, Dumont, ne voyant d'autre moyen pour assainir la cité gangrenée que de mettre le mal au vif, déclare Amiens en état de siège et ferme les portes.

Ses patrouilles arrêtent tout citoyen qui sort de chez lui après dix heures du soir ou avant sept heures du matin.

Quiconque possède plusieurs chapeaux est tenu, ne gardant que le plus mauvais, d'offrir les autres à la Nation. De même pour les souliers.

Les sans-culottes défoncent les boutiques qui ferment le dimanche.

Dans la semaine ils présentent à domicile des listes de souscription, sur lesquelles on inscrit non le don, mais le nom de ceux qui ne donnent pas assez.

Puis, le conventionnel, avec Taillefer, son fidèle lieutenant, emmène sa bande dans la forêt de Cressy chasser la "bête noire". Tous reviennent bredouilles, ce qui n'empêche Dumont d'affirmer qu'il a vu d'innombrables réfractaires "fuir devant lui, à dix lieues à la ronde ! "

En ville, c'est un vandalisme effroyable. Dumont, Taillefer et leurs complices raflent croix, crucifix, vêtements, meubles, objets de culte, ex-voto précieux. Ils en remplissent malles et sacs qu'ils envoient "en hommage" à la Convention et ils annoncent que leurs prochaines rafles rapporteront des milliards.

Tout ce qui ne paraît pas vendable est détruit sur place. Les sans-culottes se chauffent avec les saints et les saintes de bois sciés en bûches. Les stalles et bancs d'église sont adjugés gratis aux Jacobinières. Les confessionnaux deviennent des guérites. Renversés les autels, ces tréteaux sur lesquels "les prêtres jouaient du gobelet "! Abattus les calvaires! Fondues les cloches ! Evangéliaires, missels, livres de lutrin servent à faire des gargousses. Les chaires "où se débitait l'imposture", sont les tribunes civiques ou se proclament lois et décrets. Les églises sont transformées en halles et "le peuple va chercher la nourriture là ou on lui faisait avaler du poison!"

Le conventionnel viole jusqu' aux cimetières pour y réquisitionner, vidés en hâte de leurs ossements, les cercueils de plomb.

Tout ce qui est emblême ou souvenir du fanatisme et de la tyrannie flambe en énormes feux de joie et Pioche Dumont affirme que, par vrai miracle sans culotte, la flamme qui embrase ces reliques est tricolore et offre aux yeux ravis du peuple les couleurs nationales !

Amiens ainsi "régénéré", Dumont annonce en son jargon incohérent qu'il va mettre les autres villes "au bouillon maigre avant de leur faire prendre médecine." Et à Abbeville, Boulogne, Montreuil et Péronne, ce sont même pillage général et mêmes vols particuliers.

Ici, "au milieu des décombres des administrations supprimées", le conventionnel fait défiler quarante-quatre charettes de prisonniers.

Là, après orgie, sac et profanation de l'église, les brigands, affublés d'aubes, de chapes et de chasubles, en scandaleuse mascarade, singent la procession avant de se partager le butin.

Partout les citoyens sont appelés à faire "leur preuves de roture", et des communes entières sont passées au scrutin épuratoire."

Ainsi, Pioche Dumont, deux ou trois fois par jour, sauve la République.

Prudent et ménageant l'avenir, Dumont confie à Lebon ou à Fouquier-Tinville le soin de "raccourcir" ceux qui le gênent. Il n'use que peu de la guillotine. La prison lui suffit... et lui rapporte davantage !

Il peut ainsi vendre la liberté aux détenus, quitte, dès qu'ils sont relâchés, à les ressaisir et les rançonner de nouveau. Puis, quoi de plus commode pour se débarrasser du père d'une jolie fille ou de l'époux d'une belle femme ?

Celles qui ignorent le piège, vont demander à Dumont la grâce de leur père ou de leur époux, doivent dans un sile ce d'angoisse et parmi les autres solliciteuses en larmes, attendre devant le seuil pendant de longues heures. Enfin Pioche paraît et les malheureuses de tomber aussitôt à genoux sur le palier ou sur les marches. Le conventionnel a tôt fait de reconnaître la suppliante qui lui plaît. Sans écouter les requêtes, frappant plus volontiers les laides, Dumont jette toutes ces femmes au bas de son escalier à coups de pied. Aussitôt il revient à la jolie soliciteuse et l'enferme chez lui. Il ne reparaîtra que le soir. La captive devra alors souper et coucher dans sa chambre. Après un jour ou une semaine de séquestration, selon la durée de son caprice, Dumont renverra la pauvrette rejoindre son père ou son époux... à la prison !

Si, avertie du danger, la victime ne se présente pas d'elle-même, le conventionnel, qui aime la danse et se fait donner des bals à tous propos, invite la jolie citoyenne à y assister sous peine d arrestation. Et si dans cette répugnante bacchanale, indignée ou seulement pâle et triste, l'infortunée refuse de se laisser embrasser et "sans-culottiser" par son bourreau elle est immédiatement "embastillée."

Pioche a d'autres joies.

Chaque décadi, dans la cathédrale d'Amiens, une estrade élevée au milieu de la nef semble transformée en théâtre; on fête la Déesse de la Raison.

Cette Déesse, une actrice, est la maîtresse en titre de Dumont. Suivie d'un grand cortège, casquée en Minerve, mais avec un coq sur son cimier, elle tient une pique coiffée d'un bonnet phrygien. Quatre officiers municipaux portent sa traine et sur son passage recrutée par ordre, la foule indignée s'agenouille. L'actrice, pour présider la fête, va trôner sur l'autel, et chacun vient l'y adorer.

Dumont peu après, monte en chaire et, en façon de prône, fulmine contre aristocruches et cagots. Alors, sur l'estrade en guise de scène, commence la parodie des sacréments.

D'abord un nommé Leroy exprime son désir de s'appeler "Lapaix" Le conventionnel preside au baptême civil. Puis, un défroqué exhibe la compagne qu'il s'est choisie. Dumont félicite le citoyen "d'aimer encore la friandise" et procède au mariage civique.

Ce sont ensuite chères au représentant, des danses sans-culottes : tapedur et bourgeoises, soldats et tricoteuses, de gré ou de force forment, devant la déesse, "la chaine de l'égalité."

En intermède à ses carmagnoles, de vieilles religieuses sont amenées de la prison, trainées ou poussées sur l'estrade. Pioche Dumont les somme d'abjurer et, sur leur refus, les pauvres femmes sont livrées aux gouailleries brutales des sans-culottes. Taillefer enlève son uniforme à son tour à la tribune, prend devant les captives des attitudes grotesques de soupirant, leur fait de grossières déclarations d'amour et serre dans ses bras les malheureuses vieilles qui, frissonnantes de honte et d'effroi, se débattent sous les huées et les éclats de rire féroces.

Enfin, le dernier numéro de ce programme sacrilège, le lieutenant Dumont, tirant son sabre, mime un duel, avec, pour adversaire, un crucifix.

C'est ce même Taillefer qui donne à son cheval de l'avoine mêlée d'hosties.

CHARLES FOLEY.

La recolte dans Quebec

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs le tableau suivant qui donne une idée exacte de l'état de la récolte dans une partie de la province de Québec :

La présente saison de culture a débuté par un mois d'avril plutôt froid; dans les districts les plus favorisés, les ensemencements faits à la fin de ce mois formaient 21 pour cent des semailles générales de la province. Le mois de mai a été remarquablement beau et chaud, et sa température moyenne relativement très elevée.

Cette température eût été très favorable aux nouveaux semis s'il y avait eu en même temps assez de pluies; mais la sécheresse à-peu près générale qui a régné pendant plusieurs semaines dans une grande partie du pays a retardé la végétation. On signale presque partout une abondance de mauvaises herbes. Il est urgent que nos cultivateurs se décident, dans un commun effort, à adopter au plus tôt les moyens de débarrasser leurs terres de mauvaises herbes qui les infestent et dont l'envahissement est un obstacle au développement normal de notre production agricole.

Comté de Pontiac :

La récolte s'annonce assez bonne cette année malgré la sécheresse que nous avons eue. La première pluie du printemps est tombée le 11 juin, tout pousse avec vigueur. Alors nous devons espérer que la récolte sera bonne. Les prairies de première année sont celles qui ont souffert le plus.

Comté des Deux Montagnes.

Trop chaud dans le mois de mai et trop froid dans le mois de juin.

Comté de l'Assomption :

La récolte des grains a bonne apparence, à la date actuelle, mais celle du foin sera faible comparée à celle de l'an dernier.

Comté de Huntingdon :

Les prairies promettaient beaucoup, mais par suite de la sécheresse que nous avons eue, le foin sera probablement un peu court, principalement le trèfle qui a fleuri pendant la sécheresse.

Comté de Châteauguay.—La récolte promet un bon rendement. Le temps a été un peu trop sec, mais maintenant les quelques averses que nous avons eues ont amené une grande amélioration.

Comté de Saint Jean :— Apparence de la récolte; bonne en générale ; le foin a souffert de la sécheresse.

Comté de Missiquoi :— En somme la récolte est moyenne parce que c'est le foin qui est le principal ici et qu'il est assez petit.

Comté de Sherbrooke; — L'apparence des récoltes excellente.

Comté de Beauce:— Le grain est passable. Les légumes sont peu cultivés, excepté les patates; celles-ci sont assez belles. Les prairies sont dans un très mauvais état; elles sont trop vieilles, poussent très peu de trèfle et de mil, mais abondent en en mauvaises herbes. Les marguerites, et les boutons d'or sont à foison; on y voit aussi la moutarde, le vesce sauvage, le liseron des champs et l'herbe à poux. La culture manque de rotation et la terre manque d'égouttement.

Comté de Québec:— Les perspectives sont des plus encourageantes.

Comté de Bellechasse ;— Les semences se sont faites de bonne heure et par un temps idéal, et depuis, la température se comporte pour nous permettre d'espérer une bonne récolte.

Comté de l'Islet :— La récolte s'annonce assez bien, mais depuis quelque temps le grain souffre de sécheresse. Il y a des légions de chenilles et d'autres insectes qui nuiront certainement à la récole.

Comté de Kamouraska ; — Tout est fort en avance.

Comté du Lac Saint Jean :— Le grain a une belle apparence et les pommes de terre, quoiqu'étant un peu en retard, promettent beaucoup.

La récolte du foin sera abondante.

Les pâturages sont bons et les animaux, principalement les vaches laitières, sont en assez bonnes conditions.

A nos Abonnes

Nos abonnés sont priés de nous faire remise du prix de leur abonnement. Sur le grand nombre d'abonnés que nous avons, il y en a toujours plusieurs qui oublient de s'acquitter. La dette, pour ceux-là est insignifiante, mais pour nous, ces petites sommes réunies, représentent un montant considérable. Donc, ensemble, mettez-vous en règle ; tout en faisant un acte de justice vous contribuerez à la continuation d'une œuvre bien commencée.

LES SALADES

Les salades, en dehors de leurs qualités alimentaires, rendent de réels services en thérapeutique usuelle et possèdent des vertus fort intéressantes qui, naturellement, varient suivant les espèces.

Les salades dont les propriétés méritent d'être signalées sont : le céleri, le ooncombre, le cresson la laitue, le pissenlit, le pourpir.

Le céleri possède des propriétes stimulantes, stomachiques, apéritives et diurétiques. La décoction préparée avec les feuilles ou la racine de cette plante potagère est, par suite, utile dans une foule de cas. On l'administre notamment avec succès dans les débilités d'estomac, les engorgements, les maladies scrofuleuses, le rhumatisme. Cette tisane, qui s'obtient en faisant bouillir, jusqu'à réduction de moitié, dans une pinte d'eau, une once de feuilles hachées ou de racines coupées en morceaux, doit être regardée, en outre comme un excellent febrifuge.

Préparée avec du lait, la même tisane est l'un des meilleurs expectorants à employer dans l'atshme humide, les affections catarrhales, l'aphonie ou extinction de voix.

Chez les jaunes

Le correspondant du "Herald" au Japon rend compte d'une représentation d'Hamlet, prince de Danemark à laquelle il assista récemment dans une ville de l'empire.

Au premier acte, dit-il, Hamlet arrive en chapeau haut de forme, habit noir, cravate blanche, une fleur à la boutonnière. Au second acte, il est en cycliste, coiffé d'une casquette, en bottes courtes et bas de laine rayés. Aux actes suivants, il porte l'uniforme des étudiants de Tokio....

C'est une façon de comprendre Shakespeare. Mais peut-être les Japonais poussent-ils un peu loin lea progrès de la civilisation.

Le même journaliste, durant un voyage chez les Célestes, a vu jouer une effroyable tragédie qui ne durait pas moins de quatorze heures!

Il raconte que satisfaits des comédiens, les spectateurs leur offrirent, pendant un repos, un petit cochon de lait roti.

A ce que les Chinois appellent "le bruit des gifles," aux applaudissements du public,— vaine fumée de la gloire !—les faméliques cabots dont on parlait, l'autre jour préfèreraient souvent le fumet de ce petit cochon substautiel.

DES VERS

Des vers ! pourquoi m'en demander ?
Vous en avez qui rêvent, rêvent
Dans vos yeux bruns lorsqu'ils se lèvent
Pour nous regarder.
Des vers ! vous en avez qui rêvent.

Des vers ! pourquoi m'en demander ?
Mais vous en avez qui fleurissent
Sur vos lèvres et qui s'y glissent
Comme pour chanter !
Mais vous en avez qui fleurissent.

Des vers ! pourquoi m'en demander ?
Vous en avez qui vous caressent
L'âme de leur chaude tendresse
Jusqu'à l'en brûler !
Vous avez des vers qui caressent,
Et pourquoi donc m'en demander ?

HENRI SMITH.

Photographie des tourbillons

Un savant japonais, le professeur Tanakadaté, de Tokio, a réussi des clichés peu ordinaires. Il est arrivé à photographier les mouvements de l'air et il a appliqué sa méthode à l'enregistrement des remous et des tourbillons produits dans l'air par la rotation d'une hélice. L'air étant un fluide invisible, ses mouvements ne peuvent être à eux seuls enregistrés photographiquement. Pour arriver à les fixer sur la plaque sensible, M. Tanakadaté a fait intervenir la chaleur. Les différences de densité des couches d'air diversement échauffées produisent, elles, une diffusion lumineuse susceptible d'impressionner les plaques photographiques. Les épreuves de M. Tanakadaté ont été récemment communiquées à l'Académie des Sciences, qu'elles ont vivement intéressée.

EN RECOMPENSE

Vous souvient-il de la résistance héroïque de Port-Arthur ?

Le général Nogi commandait les Nippons. Ils lui durent la prise de la forteresse russe.

En France, on l'eût bombardé grand croix de la Légion d'honneur ; en Allemagne, duc ; en Angleterre, lord, et gratifié d'une pension de cent mille livres. . .

L'empereur du Japon vient de décider simplement qu'en récompense de ses exploits le général victorieux serait instituteur.

Le mikado proclame ainsi que les fonctions d'éducateur doivent être tenues comme nobles entre toutes......

Le plus fort est que le brave Nogi fait journellement sa classe aux gosses de Tokio.

JEUNE FILLE CHANCEUSE

Chicago, Ill., — Mlle Caroline Cantion, de cette ville, graduée du Collège Vassar, vient d'apprendre qu'une course à pied qu'elle a gagnée il y a trois ans, lui rapporte aujourd'hui $70.000.

Pendant qu'elle était au collège, cette jeune fille s'occupait plus d'athlétisme que d'études. Elle devint la meilleure coureuse de tout Vassar.

Etant en visite à Calgary, avec deux amies, elle participa à une course dont le prix était un diamant, et l'autre des actions d'une mine.

Mlle Cantion obtint les actions, et elle vient d'apprendre qu'elles valent maintenant $70.000, et que d'ici peu le prix en sera probablement du $100.000

Pour l'honnetete des elections

Washington, 2. — Le sénat a adopté hier, la mesure la plus sévère qui ait jamais passé dans une des deux chambres, et cela sans une voix dissidente. Se servant du bill de la publicité avant les élections, que la chambre basse a adopté il y a quelque temps, le sénat a rédigé une loi dont les points principaux sont les suivants :

Pas un candidat au sénat ne devra dépenser pour son élection une somme excédant 10 cents par électeur, dans son district ou son Etat.

Pas un candidat au sénat ne devra dépenser plus de $10,000 durant les élections primaires et générales, et pas un candidat à la chambre ne devra dépenser plus de $5000.

On devra rendre publiques toutes les contributions de la campagne et les dépenses.

Toutes les dépenses des élections générales devront être communiquées au public avant les élections, soit en commençant 15 jours, avant les dites élections et le rapport devra être publié tous les six jours jusqu'aux élections.

Toutes les promesses de places politiques devront être aussi publiées,

Le bill, de plus, dit qu'il est illégal de promettre une place politique afin d'obtenir l'appui de quelqu'un pour son élection ou pour obtenir de l'aide et de l'influence de n'importe quel membre d'une législature d'Etat.

Il est probable que ce bill sera soumis à de longues conférences entre les deux chambres. Il a pris naissance à la chambre basse et est l'œuvre des démocrates.

Son premier but est de faire publier les dépenses avant les élections.

Les républicains à la chambre basse ont tenté d'inclure les dépenses faites pour les élections primaires, mais sans succès.

Le sénat est allé plus loin, en introduisant des changements radicaux et faisant de ce bill la mesure la plus sévère qui ait jamais été adoptée dans ce genre.

PAGE LOCALE

Miss Ward, sœur de notre populaire marchand est en promenade pour quelque temps chez son frère.

Au téléphone :

—Hello! Hello! Qu'est-ce que tu fais ce soir ?

—Rien! il pleut! Je fume.

—Comment mais ce n'est pas une soirée ça

—Tu crois ? Si tu fumais seulement une pipe du tabac Canadien de J. A. McNeil, tu verrais quelle compagne douce et agréable c'est durant les longues soirées pluvieuses. Va vite faire ta provision chez lui, à 243 Jasper Ouest Edmonton, si tu ne veux pas t'ennuyer.

Nous avons le regret d'annoncer le départ pour la province de Québec, de M. A. Comtois et de sa famille. Arrivé ici il y a deux ans, M. Comtois, après un travail fructueux, retourne dans sa paroisse natale, Ste-Elizabeth de Joliette.

M. Comtois s'était acquis l'estime et la considération de tous par son énergie et ses talents. C'est avec tristesse que nous le voyons partir. M. Comtois est encore jeune et nos souhaits de bonheur et de succès l'accompagnet.

—Mesdames, Messieurs, la saison des marinades est venue !

Lisez ce qui suit, il y va de votre intérêt !

Nous vendons de l'essence de vinaigre acide à 25 cts la pinte ! Or sachez qu'une pinte de cette essence fait un gallon d'excellent vinaigre quand le tout est dilué! Nous avons des pots à confitures. Nous en avons d'une chopine à 90 cts; d'une pinte à $1.20 et d'un demi gallon à $1,50. Nous avons des bandes élastiques à 10 cts la doz. de la cire parafine à 25 cts la livre et des bouchons de toute grandeur, d'excellente qualité!

Epices rondes et moulues en paquet 10 cts à la livre 25 cts. Nous en avons de toutes sortes ! Du clou, du poivre, du gingembre, de la canelle, etc. Et nos essences de vaulle, de citron, de framboises à 15 et 25 cts la bouteille. Apprenez que nos épices sont pures, fortes et sans mélange! Que nos essences sont concentrées avec de l'alcool pur !

Pour autres renseignement venez à la Pharmacie HAMILTON Morinville, et voyez nos vitrines.

Avis Public

REGLEMENT

Proposé par H. Boissonnault, secondé par A. E. Gagnon :

A) Que la somme de $15,000.00 soient empruntée pour les travaux permanents tels que : l'érection d'un Hôtel-de-ville, la construction des trottoirs, le nivellement des rues, le creusage des fossés, etc. ;

B) Pour un terme de 20 ans, remboursable en vingt paiements égaux, annuels et consécutifs, principal et intérêt.

C) Que le montant d'évaluation de toute la propriété imposable suivant le dernier rôle d'évaluation revisé est de $121,585.00.

D) Que le montant de la dette existante est de $2,677.50.

E) Que le vote des contribuables sur cette question d'emprunt soit pris le vendredi, 11e jour d'août, de 2 hrs p.m. à 5 hrs p.m dans la salle paroissiale, et que le Secrétaire-Tresorier de la ville agira en cette circonstance comme Officier-Rapporteur.

Adopté à l'unanimité.

ARTHUR LAMBERT,
Sec.-Trés

Morinville, 25 juillet 1911.

PERDUS.—Près de chez M. Michel Racine à Pickardville, deux juments, une grise, âgée de 4 ans, étampée J. H. sur l'épaule droite pesant 1 100. Une brune, 4 ans, 4 pattes blanches et front blanc. $15.00 de récompense à quiconque trouvera ou donnera des informations à JOS. HOULE, Morinville, ou M. MICHEL RACINE, Pickardville, Alta.

M. James A. Mulligan, d'Edison, Alta, se propose d'avoir une salle de billard et de pool à Clyde, dès que le Chemin de Fer y passera. On pourra s'y procurer des boissons douces, des fruits, des cigares et du tabac.

M. Mulligan connait bien ce genre d'affaires puisqu'il s'en est occupé avec grand succès à Vancouver, C. B.

Un barbier de premier ordre sera attaché à l'établissement. Une visite est sollicitée.